

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/09-474-1270 du 16/11/2009

CONCOURS GENERAL DES METIERS - SESSION 2010 - ORGANISATION ET INSCRIPTION DES CANDIDATS

Référence : Arrêté ministériel du 06 janvier 1995 modifié

Destinataires : Mmes et MM. les Proviseurs de Lycées professionnels, Lycées dotés de SEP, et Directeurs de CFA publics et privés sous-contrat

Affaire suivie par : Mme CHAMIRIAN - Tel : 04 42 91 71 75 - Fax : 04 42 91 70 05

La note de service ministérielle n° 2009-143 du 05/10/2009 publiée au BOEN n°41 du 05/11/2009 fixe les conditions d'organisation de la session 2010 du Concours général des métiers, qui sont identiques à celles de l'an dernier.

1) PRINCIPES GENERAUX :

1.1 Le Concours général des métiers a pour fonction de distinguer les meilleurs jeunes préparant le baccalauréat professionnel, qui suivent assidûment les enseignements en classe de **terminale** des établissements publics ou privés sous contrat de type lycée professionnel (LP ou SEP) ou centre de formation d'apprentis (apprentis et titulaires de contrats de qualifications).

1.2 Le concours est ouvert pour la session 2010 dans les 17 spécialités qui figurent sur la fiche récapitulative jointe en annexe, comme en 2009.

1.3 Le concours comporte :

- ♦ Une première partie, dans l'académie, d'une durée de 3 à 6 heures qui se déroulera le **mercredi 10 mars 2010** sous forme écrite (sous forme écrite et pratique pour la spécialité restauration).
- ♦ Une seconde partie, dans l'établissement et l'académie d'accueil désignés par l'académie pilote. D'une durée de 4 à 30 heures, réservée aux seuls candidats sélectionnés par le jury national, elle se déroulera sous forme d'épreuve pratique organisée au plan national, à titre d'épreuve finale du concours, dans le courant du mois de mai 2010.

2) CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Seuls les chefs d'établissements et les directeurs de CFA proposent les candidats, après avis des enseignants.
- Seuls les meilleurs jeunes, qui présentent les meilleures chances de succès devront être présentés, ce qui implique de **restreindre la présentation à cinq élèves ou apprentis**.
- Les candidats **doivent impérativement** être scolarisés en classe de terminale menant au baccalauréat professionnel de la spécialité choisie pour le concours et être âgés de 25 ans au plus. Les candidats au concours général des métiers doivent également avoir fourni les pièces justificatives relatives au JAPD.

3) **MODALITES D'INSCRIPTION :**

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 30 novembre 2009 jusqu'au 08 janvier 2010 minuit.
Attention : pour les établissements non encore inscrits, la procédure 2008-2009 est reconduite: une notice sera consultable en ligne sur le site www.eduscol.education.fr/cgweb/ .

Un établissement souhaitant présenter pour la première fois des candidats doit préalablement se préinscrire à partir du **30 novembre 2009 et jusqu'au 18 décembre 2009** sur Eduscol. L'établissement recevra un mot de passe après validation de cette pré-inscription par la DIEC. Les établissements pré-inscrits les années précédentes sont dispensés de cette opération ; mon service leur transmettra leur nouveau mot de passe pour la session 2010.

En possession de leur mot de passe, les établissements procéderont à l'inscription des candidats à partir du 30 novembre 2009 jusqu'au 8 janvier 2010.

Important : Il appartient aux établissements de procéder aux inscriptions dès l'ouverture de la base sans attendre le dernier jour. **Passé le délai, aucune inscription ne pourra plus être enregistrée.** Le formulaire d'inscription ainsi que les instructions correspondantes seront prochainement disponibles sur ce site.

Les renseignements mentionnés sur la fiche de candidature devront être impérativement remplis par les chefs d'établissements ou directeurs de CFA concernés, avant validation et transmission au Rectorat.

Pour permettre le contrôle du registre des inscriptions, chaque chef d'établissement présentant des candidats devra remplir la fiche récapitulative jointe en annexe 1, et l'adressera au rectorat

DIEC 201.CGM (bureau 233) **pour le 15 janvier 2010** au plus tard.

- 4) Au vu du nombre et de la répartition des candidats au sein des différentes spécialités, des informations et instructions complémentaires seront communiquées par mes soins d'une part aux établissements présentant des candidats et d'autre part aux établissements désignés comme centres d'épreuves écrites.

Je vous remercie de la diligente attention que vous ne manquerez pas d'apporter à ce dossier.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille

ANNEXE 1

ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE RECTORAT Division des Examens et Concours DIEC 2.01/CGM Dossier suivi par Mme CHAMIRIAN Florence ☎ 04 42 91 70 05	CONCOURS GÉNÉRAL DES MÉTIERS SESSION 2010	FICHE RÉCAPITULATIVE à expédier dûment renseignée au Rectorat - DIEC 2.01/CGM pour le 15/01/2010 <u>délai de rigueur</u>
---	--	--

FICHE RÉCAPITULATIVE PAR ÉTABLISSEMENT

Numéro d'ordre	Spécialités	Nombre de candidats présentés <small>(cadre à renseigner par le Chef d'Établissement)</small>
1	Artisanat et Métiers d'Art Option : Arts de la Pierre	
2	Artisanat et Métiers d'Art Option : Ébéniste	
3	Artisanat et Métiers d'Art Option : Vêtement et Accessoire de Mode	
4	Ouvrages du Bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse	
5	Technicien Menuisier Agenceur	
6	Commerce	
7	Électrotechnique Énergie Équipements Communicants	
8	Exploitation des Transports	
9	Maintenance de véhicules automobiles Option : Voitures particulières	
10	Maintenance des matériels agricoles, de travaux publics, de parcs et jardins	
11	Mise en Oeuvre des Matériaux Option : Matériaux Métalliques Moulés	
12	Plasturgie	
13	Réalisation d'ouvrages chaudronnés et de structures métalliques	
14	Restauration Option : service et commercialisation	
14	Restauration Option : Organisation et production culinaire	
15	Technicien d'usinage	
16	Travaux Publics	
17	Vente (prospection – négociation – suivi de clientèle)	

Fait à _____, le _____

Cachet de l'Établissement

Signature du Chef d'Établissement :